

Liberté Égalité Fraternité

Pôle d'Appui aux Ressources Humaines Bureau de l'action sociale

n° 109 - 2022 Affaire suivie par : Sophie.collonnier Tél : 02 38 79 39 49

Mél: sophie.collonnier@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne 45043 Orléans Cedex 1

Direction des ressources humaines

Orléans, le 8 de combre 2022

Le Recteur, Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et privé sous contrat Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements régionaux d'enseignement adapté Mesdames et Messieurs les directeurs des centres d'information et d'orientation Mesdames et Messieurs les délégués académiques Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service

Objet : Circulaire Forfait modalités durables 2022 - Information

En application du décret du 9 mai 2020, relatif à la mise en œuvre du forfait mobilités durables dans la fonction publique, je souhaite vous informer que la circulaire pour l'année 2022 est retardée.

En effet, dans le cadre du plan ministériel de sobriété énergétique, la réglementation va évoluer sur différents points : le montant annuel devrait être réhaussé, le nombre de jours pendant lesquels les agents ont eu recours au vélo ou au covoiturage devrait être modifié, les modes de transports éligibles pourraient être élargis et le cumul entre le forfait mobilités durables et la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport entre le domicile et le travail pourrait être envisagée. Mes services sont dans l'attente de nouvelles directives ministérielles ce qui justifie le report du lancement de la campagne du FMD 2022.

La circulaire vous sera transmise dès que possible avec les nouvelles modalités de prise en charge. La date de retour des demandes validées sera également décalée sans préjudice sur leur prise en compte.

Par ailleurs, je vous informe que, dorénavant, les demandes de FMD ainsi que la validation par le supérieur hiérarchique se feront, pour la majorité des agents, de manière dématérialisée via l'application COLIBRIS. Les informations vous seront transmises en amont de l'ouverture de la campagne.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès de vos équipes.

Pour le recteur et par délégation, Le secrétaire général de région académique, Le secrétaire général d'académie,

Stéphane LE RAY